

Compte-rendu du Conseil Municipal
Séance du 15 juin 2021 à 19 h 30

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mai 2021

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice au jour de la séance : 11

Nombre de membres présents : 11

Membres présents : Mmes & MM. Jérémy THIEN, Daniel LAPLACE, Robert BRIDET, Hannah BESSON, Noé CHAMPION, Agnès ROUSSOT, Virginie ROBIN, Séverine MORNAND, Jean-Yves NAUDIN, Angelo NICOLOSI, Viviane LOUP-FOREST.

Membres absents ayant donné procuration : 0

Membres absents excusés : 0

Président de séance : M. Jérémy THIEN

Secrétaire de séance : M. Noé CHAMPION

La séance a lieu à la salle des fêtes afin de respecter les règles sanitaires en vigueur.

Le compte-rendu de la séance du 4 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

1/ Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- Non préemption sur la vente des parcelles C 707, C 708 et C 711, 106 route de la Sibérie
- Acceptation du devis FCH pour 881.01 € TTC pour la fourniture de produits d'entretien
- Acceptation du devis de Rocco Rovere pour 1 031.30 € TTC pour le remplacement du chauffe-eau du locataire du 106 impasse du poète
- Acceptation du devis de Créa Jardins pour 564 € TTC pour la réparation de deux regards d'eaux usées dans la cour d'école
- Acceptation du devis du Cabinet Branly pour 1 296 € TTC pour le bornage du terrain de la future station
- Acceptation du devis réalisé par Oxyria pour le compte de la Communauté de Communes pour 121 352.55 € TTC pour l'enfouissement des réseaux de la rue de l'église (ces travaux sont pris sur les crédits voirie de la CCSB prévus pour chaque commune et n'ont pas d'impact sur le budget communal)
- Acceptation du devis du Cabinet Branly pour 1 200 € TTC pour le bornage du presbytère.

2/ Décisions modificatives

Aucune décision modificative n'est à prévoir.

3/ Comptes rendus des réunions et des commissions

≥ Commission consultative des maires de la CCSB (Communauté de Communes Saône Beaujolais)

- Réseau fibre Orange : il est constaté le peu d'équipements de sécurité pour les agents sur les chantiers.
- Présentation du rendu d'étude sur le transfert de compétence eau potable et assainissement à la CCSB (transfert au plus tard au 1^{er} janvier 2026), l'étude a été transmises aux conseillers : il conviendra d'envisager une harmonisation des tarifs pour éviter un surcoût pour les usagers suite à cette prise de compétence.
- Maisons médicales : ce type de projet est indispensable pour structurer le territoire en matière de santé.

≥ Commission sport de la CCSB (Communauté de Communes Saône Beaujolais)

- Il faut « construire » une offre sportive sur le territoire. Il conviendrait alors de choisir les clubs qui pourraient être subventionnés.

≥ Commission scolaire et périscolaire :

- Un inventaire des jeux présents dans la cour d'école a été réalisé : des achats (privilégier la fabrication française ou européenne) et des réparations sont à envisager.
- CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) :
 - o Marche de l'environnement : des enfants non accompagnés étaient présents ; il conviendra de rappeler, lors des prochaines manifestations, que les enfants doivent être systématiquement placés sous la responsabilité d'un adulte accompagnateur.
 - o La boîte aux lettres de la mairie pourra être utilisée pour transmettre les courriers aux élus du CMJ.
- Adhésion à l'Association « Les papillons du Rhône » : cette association lutte contre le harcèlement, la maltraitance au sein de l'école, dans le milieu familial et sportif. Des éléments relatifs à cette adhésion seront apportés lors d'une prochaine séance.

- Centre de loisirs de La Chapelle de Guinchay : un nouveau mode de financement est proposé aux communes. Celui-ci sera étudié lors de la prochaine séance.

≥ Commission communication, fêtes et cérémonies

- Le 13 juin, une quarantaine de personnes a participé à la présentation de différents sports qui pourraient être mis en place à la rentrée de septembre.
- La commission se réunira pour organiser le cinéma en plein air du 14 août (buvette, accueil des spectateurs et des projectionnistes,...).
- La commission préparera, pour diffusion dans toutes les boîtes aux lettres, des flyers reprenant toutes les manifestations prévues cet été.
- Le flyer pour promouvoir la boutique éphémère est approuvé à l'unanimité. Celui-ci sera prochainement distribué sur les marchés alentours pour trouver des locataires.

≥ Commission finances

- Monsieur le Maire rappelle qu'un budget est prévu chaque année pour attribuer des subventions aux associations. La commission proposera, lors de la prochaine séance, d'attribuer 100 € à Dr Clown et 100 € à l'AGIVR Beaujolais Val de Saône Handicap.

≥ Amis du Site de la Roche

- Il pourrait être envisagé d'attribuer l'ancien local des pompiers (situé sous la mairie) à cette association afin de stocker son matériel (outils,...). Pour l'association, le prix des visites fixé par l'office de tourisme est trop élevé.
- Une exposition de dessins réalisés par les enfants de l'école de Jullié sera visible le week-end du 26/27 juin au moulin de la Roche.

4/ Questions diverses

- Circulation : le radar, installé à l'entrée du Moulin Aujas, a relevé des passages à 115 km/h.
- L'entreprise D'alberto Electricité est remerciée pour l'installation gracieuse du nouveau four de la cantine.

Monsieur le Maire, par courriel en date du 11 juin, a proposé au Conseil Municipal d'ajouter un sujet à l'ordre du jour : Motion d'opposition à la Dotation Globale de Fonctionnement dérogatoire et contre l'attribution des dotations de l'état par les EPCI. Cette demande n'ayant pas fait l'objet d'objection, elle est traitée en fin de conseil. Il est précisé que les documents nécessaires à l'étude de cette motion étaient joints au courriel.

5/ Motion d'opposition à la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) dérogatoire et contre l'attribution des dotations de l'état par les EPCI

Monsieur le Maire donne lecture du projet de motion : Une Note d'Information de la Direction Générale des Collectivités Locales a été diffusée aux Préfets de département le 10 mai 2021 pour présenter les modalités de mise en œuvre de ce nouveau mécanisme. Alors que les élus locaux dénoncent depuis de nombreuses années une Dotation globale de fonctionnement (DGF) inéquitable, et réclament sa révision, une note d'information des préfets aux maires présente l'expérimentation d'une formule de répartition dérogatoire de la DGF, contraire aux attentes des maires ruraux. Celle-ci permettrait de verser à l'EPCI les montants de DGF reçus par les communes. Ainsi, nous passerions d'une répartition technique de droit commun à une répartition politique aux mains des exécutifs des intercommunalités. Une tutelle de plus sur les communes qui ne passera pas ! Nous refusons que les dotations communales soient à la main des EPCI. Nous le réaffirmons, les intercommunalités ne sont pas des collectivités territoriales. Territorialiser des enveloppes, c'est réduire la liberté d'agir du Conseil municipal et l'autonomie de la commune. Depuis plusieurs décennies, les critères de répartition de la DGF s'accumulent, se chevauchent et s'entrecroisent au point de rendre incompréhensibles les montants perçus par les communes d'une année sur l'autre et d'une commune à l'autre. Il serait bon que la DGF réponde à de nouveaux critères afin qu'elle ne glisse pas aux mains d'un jeu politique intercommunal. Les enjeux républicains de l'égalité territoriale et de traitement des collectivités territoriales en dépendent directement. Enfin, par cette tentative, l'Etat se décharge sur les collectivités territoriales et les EPCI, affaiblit au passage l'autonomie des communes et leur demande de compenser sa volonté de faire des économies en réduisant les effectifs de la DGFIP et des DDFIP. Elle appelle l'ensemble des maires ruraux à ne pas se laisser tenter par cette dérogation, nouvelle étape de leur mise sous tutelle. Elle leur conseille de dire leur refus à une éventuelle proposition émanant de l'EPCI. Nous proposons aux parlementaires de s'associer à notre demande auprès de l'Etat afin de réformer la DGF dans le sens d'une simplification, d'une prévisibilité et d'une réelle lisibilité. Elle doit être l'occasion d'une réduction des disparités entre communes. Ceci comme l'a initié le Sénat par amendement sur la répartition de la DGF lors du débat parlementaire sur le PLF 2021 pour réduire les inégalités territoriales. De plus, l'AMRF demande que soit mis fin à la diminution constatée de cette dotation pour encore trop de communes rurales. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-28-2 et R. 5211-12 ; Considérant qu'il apparaît inopportun de basculer d'une répartition technique de droit commun à une répartition aux mains des exécutifs des intercommunalités.

Après en avoir débattu, le conseil municipal de Jullié :

Rappelle que les intercommunalités doivent s'appréhender comme un espace intelligent de coopération, issues de la volonté des maires ;

Réaffirme que les intercommunalités – qui ne sont pas des collectivités territoriales au sens de la Constitution – ne sont légitimes qu'en tant qu'outil au service des communes qui les composent ;

Adopte cette motion, solidairement et aux côtés de l'Association des Maires Ruraux de France.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le mercredi 28 juillet à 19 h 30 à la salle des fêtes.

Le Maire,
Jérémy THIEN

